

# AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON

---



4-11-44 Minami-Azabu, Minato-ku  
Tokyo 106-8514, JAPON  
TEL : (03) 5420-8879  
FAX : (03) 5420-8920

SERVICE POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE  
Grégoire FAGES  
Chargé de Mission  
[sdv@rosenet.ne.jp](mailto:sdv@rosenet.ne.jp)

## STATUT DES CHERCHEURS DANS LE DOMAINE BIOMÉDICAL AU JAPON

AVRIL 2003

---

Trois ministères se partagent la recherche publique dans le domaine biomédical : le *Ministry of Education Culture, Sports, Science and Technology* (MEXT) avec les centres académiques, le *Ministry of Health, Labour and Welfare* (MHLW) avec les organismes de recherche, et le *Ministry of Economy Trade and Industry* (METI) avec des établissements de recherche dans le domaine industriel. La population des chercheurs qui occupent ces instituts et organismes de recherche constitue une force fondamentale pour le développement du secteur biomédical. Une analyse comparative de 3 exemples (le Riken Institute<sup>1</sup> établissement dépendant du MEXT, le « National Cancer Center<sup>2</sup> » (NCC) dépendant du MHLW et le « National Institute of Advanced Industrial Science and Technology<sup>3</sup> » (AIST) dépendant du METI) permet de relever les points suivants.

- L'âge moyen de recrutement pour les chercheurs de l'AIST et du NCC est de 27-30 ans. A l'inverse, l'âge moyen de recrutement est de 40 ans au Riken pour devenir assez rapidement chef d'équipe à 43 ans.
- Au NCC, les chercheurs sont recrutés en majorité sur un poste de fonctionnaire qu'ils gardent jusqu'à la fin de leur carrière (retraite à 60 ans pour les chercheurs et 65 ans pour les directeurs de recherche). Dans les instituts du MHLW, quelques postes sur des contrats à durée déterminée (3 ans ou 5 ans renouvelables) existent, mais constituent encore une très faible minorité (par exemple, 2 sur 110 chercheurs au NCC). A l'inverse, les contrats à durée déterminée renouvelables tous les ans constituent la très grande majorité au Riken, où tous les laboratoires sont audités tous les 5 ans pour décider de continuer ou non le programme de recherche. L'AIST a une solution intermédiaire avec des contractuels les 3 premières années pour devenir fonctionnaires ensuite.

---

<sup>1</sup> Au RIKEN, se sont développés depuis 1997 des instituts mis en place sur des contrats de 5 ans. Ceci représente environ 75% du nombre des chercheurs présents au Riken et répond à un système d'organisation et de gestion expérimenté dès 1986: une structure très souple, largement ouverte sur l'international, où des chercheurs sont engagés sur des programmes à court terme, sur des projets de recherche très bien cadrés.

<sup>2</sup> Dans le cadre de la mission qui revient au MHLW, des instituts de recherches sont directement financés par ce ministère. Le NCC est historiquement le plus ancien des quatre instituts ; il est chargé d'établir des données épidémiologiques, un programme de recherche sur le cancer et de développer la recherche fondamentale aux stades cliniques et de nouvelles thérapies.

<sup>3</sup> L'AIST a pour objectif de faciliter l'utilisation des technologies pour le développement des technologies industrielles basées sur la recherche fondamentale.

- La majorité des chercheurs sont titulaires d'un PhD et/ou d'un MD. De rapides statistiques montrent que au niveau des établissements de recherche du Ministère de la Santé, nous avons environ 75% de MD seuls contre 25% de PhD. A l'inverse, le Riken comporte 68% de PhD seuls, 32% de MD/PhD. L'AIST étant un institut de recherche plus tourné vers les technologies a une large majorité de PhD.
- Les salaires répondent à une grille établie pour la fonction publique (échelon 1 à 29) et un chercheur du NCC démarre à 35 ans avec son PhD au salaire mensuel de 2500 euros (échelon 14) pour terminer à 3120 euros (échelon 29). Il est important de noter que l'entrée dans un niveau de cette grille dépend largement de l'expérience. Ainsi, un chercheur peut être recruté directement à un échelon supérieur à 14. Ces salaires ne prennent pas en compte les primes distribuées et en particulier au RIKEN sont aussi payés l'assurance maladie, les frais de réinstallation, l'aide au logement...
- Les opportunités de carrière sont nombreuses au Japon. Au sein des instituts des ministères, le passage de chercheur à chef d'équipe et de chef d'équipe à directeur s'accompagne d'une augmentation de salaire de 15% dans les deux cas et se fait par promotion interne. Beaucoup de chercheurs évoluent aussi vers l'enseignement en université, où les universités privées offrent des salaires très compétitifs et les universités publiques autorisent la double carrière. La mobilité entre instituts de recherche japonais et ceux de l'étranger est fortement recommandée et même privilégiée. Cependant, une récente étude du MEXT montre que les chercheurs en général entre 35 et 40 ans sont passés par 1.73 instituts en moyenne. Ce chiffre n'augmente qu'à la tranche d'âge de plus de 60 ans où les chercheurs ont séjournés dans 2.35 établissements en moyenne. Par contre, la mobilité entre institut de recherche et entreprise privée est interdite par la loi quand la thématique est trop similaire.
- Le taux de sélection est assez difficile à établir. Il est officiellement de 5% pour le concours de la fonction publique (ouvert aux japonais de moins de 33 ans). En réalité, peu de chercheurs des établissements concernés sont recrutés par cette voie là dans la mesure où il existe des modes privilégiés d'admission parallèle. Ainsi, le NCC nous avoue un recrutement préétabli avant l'appel d'offre. Le RIKEN est radicalement différent parce qu'il cherche à attirer environ 30% de chercheurs étrangers, et parce que les candidatures de femmes étrangères seront très fortement encouragées. L'AIST a quant à lui développé un examen propre.